



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-10-2025 /

Dossier complet le : 01-10-2025 /

N° d'enregistrement : 005923/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de reconstruction d'un commerce Aldi, rue Voltaire sur la commune de Friville-Escarbotin (80).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALDI CENTRALE D'ACHAT ET COMPAGNIE

Raison sociale

IMMALDI & COMPAGNIE SAS

N° SIRET

37856904000058

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Frau

Prénom(s)

Raffaele

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la reconstruction d'une surface commerciale sous enseigne Aldi se situant dans le département de la Somme (80) sur la commune de Friville-Escarbotin rue Voltaire. Il s'inscrit dans un programme de reconstruction d'un magasin existant avec toutes les infrastructures annexes (batiment, local technique, voirie, parking, zone de livraison, espaces verts) sur une superficie parcellaire totale de 8 054 m² (parcelles cadastrales 0X109 / 0X607 / 0X606) pour un total de 80 places de stationnement. Le projet s'implante en lieu et place d'un site déjà artificialisé et aménagé par un magasin Aldi en activité, un bâtiment commercial abandonné et une aire de stationnement. Actuellement, le magasin comprend 76 places de stationnement (dont 4 PMR). Le projet consiste donc en la démolition des deux bâtiments existants pour la construction d'une nouvelle surface commerciale sous enseigne Aldi aux normes et de plus grande surface de vente. Dans le cadre de la démolition de l'existant, un diagnostic de gestion des déchets de démolition sera réalisé. La surface de vente accessible au public du futur magasin Aldi sera de 953,55 m² et de 984,45 m² en comprenant le SAS d'entrée/sortie, d'une surface de plancher de 1208,73 m², d'une surface brute de plancher de 1

4.2 Objectifs du projet

Le site qui se localise dans le tissu urbain de la commune est artificialisé, aménagé et déjà en activité pour un magasin Aldi ainsi que par un bâtiment commercial abandonné. Le projet se positionne dans une zone mixte à dominante résidentielle (lotissement de la rue Calmette et lotissement de la rue Claude Debussy en contact direct du magasin) en entrée de commune et le long du départementale (D229). Il est donc très facile d'accès pour les riverains du secteur et en adéquation avec l'usage et l'activité actuels du site et de son environnement immédiat. Le renouvellement du magasin Aldi permettra aux habitants de profiter d'un magasin nouvelle génération et sa modernisation facilitera l'accueil de nouveaux clients. Pour rappel, la reconstruction des magasins Aldi sur des zones déjà en activités et/ou déjà aménagées et artificialisées est, dans un contexte de forte pression foncière, un enjeu pour l'aménagement durable des territoires. Le projet participe au recyclage du foncier du territoire, limite l'étalement urbain, empêche la consommation de milieux naturels et agricoles, évite la création de friche commerciale et économise la construction de nouvelles infrastructures (voiries et réseaux). Le projet va permettre une reconversion du site et une plus-value qualitative paysagère et

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le site sera aménagé en plusieurs phases : 1. Deconstruction des bâtiments existants (Les déchets de demolition seront évacués et traités dans les filières réglementaires adaptées et un diagnostic des déchets de demolition sera réalisé pendant la purge du permis de construire). 2. Remise en état du site ; 3. Construction du magasin, des espaces de parking, des utilités et aménagement des espaces verts.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase d'exploitation, le projet accueillera les clients actuels et des nouveaux clients souhaitant s'approvisionner en denrées et en produits non alimentaires. Le site de projet est déjà raccordé au giratoire de la rue Voltaire (D229). L'accès au site sera lisible et sécurisé et se fera par la même entrée qu'à l'actuel. L'entrée des camions de livraison se fera également par le même accès suffisamment large (+7,50 m). La position, la disposition et la largeur de l'accès présenteront des caractéristiques permettant de satisfaire aux exigences de la sécurité, de la défense contre l'incendie et de la protection civile. Le cheminement piéton est matérialisé par trace au sol. Le parking sera propriété de ALDI MARCHE lors de l'exploitation du magasin. Lors de la fin d'exploitation du magasin, la société Aldi s'engage à retrouver un repreneur du site ou à démanteler le bâtiment dans les règles.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire déposé en septembre 2025

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale Surface plancher Surface de vente du magasin (+SAS) Emprise au sol du bâtiment Surface espaces verts Surface pavés drainants Surface en enrobe circulation parking Nombre de places de parking	(8 054, m ²) (1398,73, m ²) (984,45, m ²) (1 803,90, m ²) (3 446, m ²) (1 139, m ²) (1 608, m ²) (80, places)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est concerne par le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Vimeu approuvé le 29 janvier 2020. Il se situe en zone UE " zone urbaine

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Agrandissement de la surface de vente du magasin : avant = 750 m² / projet = 984,45 m²
 Augmentation du nombre de places de stationnement : avant = 76 places / projet = 80 places
 Surface de plancher existante avant travaux = 1424,15 m² / surface de plancher creee = 1398,73 m²
 Modification de l'aire de stationnement, rachat par IMMALDI & CIE du batiment commercial abandonne, construction d'un nouveau batiment plus economie en energie et amelioration paysagere du site via l'accueil d'un nombre beaucoup plus important d'arbres, d'arbustes et de lineaires de haies qu'a l'actuel.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Aucune ZNIEFF dans un rayon de 4 km autour du projet. 2 ZNIEFF sont presentes dans l'aire d'etude rapprochee (5km) : ZNIEFF de type 2 "Vallees de la Bresle, du Liger et de la Vimeuse" 220320033 et la ZNIEFF de type 1 "Bois et Larris entre Beauchamps et Oust-Marest" 220013934. Au vu de la distance entre le projet et les ZNIEFF et du contexte urbain du projet, les enjeux concernant ce zonage
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Friville-Escarbotin est localisee dans la region Hauts-de-France dans le departement de la Somme.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB n'est recense a proximite de la ZIP. Le plus proche est situe a environ 7,8 kilometres au nord-ouest et se nomme « Hable d'Ault » FR3800888.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet n'est pas localise dans une commune littorale. Neanmoins il se situe a proximite de ce dernier : 7,6 km du littoral d'Ault.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet se situe au sein du Parc naturel Regional "Baie de Somme Picardie Maritime" (FR8000057). Il est localise a 7,6 km du Parc Naturel Marin "Estuaires picards et mer d'Opale" (FR9100005).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Aucun PPB arrêté ou en cours d'élaboration. Le projet est concerné par la voirie bruyante de catégorie 4 : D229 (tronçon entre la D925 et la D2 sur les communes de Friville-Escarbotin et Fressenneville). La largeur affectée par le bruit est de 30m de part et d'autre de la voie et concerne une petite partie du site projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le site d'étude n'est pas concerné par le zonage réglementaire d'un monument historique. Un MH est recensé sur la commune : l'église de Friville-Escarbotin (choeur inscrit par arrêté du 29/12/1981). Aucun site patrimonial remarquable n'est présent sur la commune (servitude AC4).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerné par une zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie 2022-2027 ou du SAGE Somme aval et cours d'eau côtiers. Le site est constitué par des Anthrosoles (terrains aménagés, remanés : remblais / plate-forme technique) et la probabilité d'existence de zone humide est très peu probable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Aucun PPRN ou PPRT sur la commune.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un site CASIAS, BASOL ou SIS. Un seul site BASIAS est présent dans l'aire d'étude immédiate (150 m) du projet. Il s'agit de l'établissement "Chivot I. (SARL)" PIC8001779 à l'activité terminée.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun captage d'eau potable ou périmètre de protection associé n'est identifié à proximité du périmètre d'étude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La commune n'est concernée par aucun site inscrit (servitude AC2). À 1,8 km du projet est identifié un site inscrit sur la commune de Fressenneville. Il s'agit de la Motte féodale (80-21) dont l'arrêté d'inscription date du 25 mars 1973. Cet arrêté concerne l'inscription des mottes féodales de quatre communes : Bailleul, Fressenneville, Le Translay et Vismes-au-Val. Ce site de 2,5 ha a

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'est identifiée dans l'aire d'étude rapprochée du projet (5 km). La plus proche est la ZSC "Vallée de la Bresle" (FR2200363) à 5,6 km au sud-ouest du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	La commune n'est concernée par aucun site classé (servitude AC2). Le site classé le plus proche correspond à la "Pointe du Hourdel et Cap Hornu" (80 SC 40) classé par décret du 27/07/2006 et présente à 11,3 km au nord du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas de prélèvement d'eau de volume important. Il peut être précisé que le projet engendrera une légère hausse de la consommation d'eau potable pour les eaux sanitaires d'exploitation (à minimiser étant donné qu'il s'agit d'un site déjà exploité par un magasin Aldi).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est à prévoir.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas excédentaire en matériaux. Les déchets de démolition seront évacués vers les filières adaptées. Le projet respectera l'équilibre déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Il respectera l'équilibre déblais-remblais.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Aucune ressource naturelle du sol ou du sous-sol ne sera utilisée.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'assainissement du projet est prévu en mode séparatif. Les eaux usées (assimilées ménagères et vannes) du bâtiment se rejettent gravitairement via un réseau existant de la rue Voltaire. Aucun rejet d'effluents autres que des eaux usées ne sera effectué dans le réseau de collecte des eaux usées public. Le projet est relié à la STEP de Friville-Escarbotin de capacité nominale 8000 m³/j.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature à porter atteinte à des espèces de ZNIEFF ou inscrites dans des Natura 2000. Il se localise sur un site artificialisé, aménagé et en activité dans une zone urbaine mixte composée de commerces, services et de lotissements. Très peu d'espaces verts ou de milieux naturels et semi-naturels dans le secteur du site à l'exception de quelques espaces de surfaces.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucune zone Natura 2000 n'est identifiée dans l'aire d'étude rapprochée du projet (5 km). La plus proche est la ZSC "Vallée de la Bresle" (FR2200363) à 5,6 km au sud-ouest du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune consommation d'espaces forestiers, naturels, agricoles ou maritimes. Le site est entièrement aménagé, artificialisé et en activité commerciale (magasin Aldi et bâtiment commercial abandonné).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Présence d'une canalisation de gaz naturel sur la commune mais à distance du projet. Aucune ICPE à proximité du projet. Le site du projet n'est pas concerné par un site CASIAS, BASOL ou SIS.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerné par un risque de remontée de nappes ou par le risque d'ala de retrait et gonflement des argiles. Il est concerné par un ala sismique de niveau 1 (risque très faible) et par un potentiel radon faible. 4 cavités souterraines abandonnées sont présentes sur la commune mais à distance du projet. La commune de Friville-Escarbotin est
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Trafic lie a la venue des clients, du personnel et des camions de livraison. Les déplacements d'engins en phase de travaux seront sources de trafic temporaire. La hausse du trafic est a nuancer car le site possede deja une activite commerciale Aldi. Le maitre d'ouvrage espere voir la frequentation de son magasin augmenter mais celle ci restera sensiblement identique a celle actuelle.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Aucune nuisance particuliere n'est envisagee au sein du projet. Seule l'utilisation des vehicules motorises engendrera du bruit qui est cependant a contraste avec le bruit de la zone : aucun changement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est concerne par la voirie bruyante de categorie 4 (largeur maximale affectee par le bruit de 30 m) : D229 (troncon entre la D925 et la D2 sur les communes de Erville, Escarbotin et Fressenneville).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet ne sera pas source d'odeur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune source de nuisance olfactive n'est a noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les seules vibrations attendues seront dues aux travaux.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Aucune source de vibrations n'est a noter aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site de projet disposera d'un eclairage uniquement pour le magasin et le stationnement. Le commerce sera eteint en dehors des heures d'ouvertures.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet est concerne par l'eclairage publique de la voirie.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Le projet ne prevoit pas la construction d'activites generatrices de pollution de l'air a l'exception du tres faible trafic routier qu'il entraine : a nuancer avec l'activite commerciale Aldi deja presente sur le site.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucune production de déchets dangereux n'est à prévoir par le projet. L'exploitation du projet générera de la production de déchets divers qui seront pris en charge par les filières adéquates: - production de déchets ménagers non dangereux; - production de déchets verts liés à l'entretien des espaces verts. Les déchets des travaux de demolition seront évacués vers les filières adaptées et un plan de gestion des démolitions sera réalisé.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun enjeu paysager n'est présent sur le site. Il n'est pas concerné par le zonage réglementaire d'un monument historique. Aucun site inscrit ou classé à proximité de la zone d'étude. La commune n'est pas concernée par le patrimoine mondial de l'UNESCO. Aucune ZPPAUP (Servitude AC4) n'est présente sur la commune. Aucun bâtiment remarquable n'est identifié à proximité du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet se situe en zone UE du PLUi de la CC du Vimeu. Il est compatible avec ce document d'urbanisme (voir annexe supplémentaire 01. Notice explicative). Aucune modification sur les activités humaines n'est à prévoir car le site accueille déjà un magasin Aldi.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le seul avis rendu par la DREAL Hauts de France sur la commune de Friville-Escarbotin est le suivant : - Decision de non soumission à la réalisation d'une étude d'impact portant sur le projet de requalification de la friche CD Industrie sur la commune de Friville-Escarbotin (80) : Publiée le 31 mars.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est situe a plus de 100 kilometres a vol d'oiseau de la frontiere belge.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesure de reduction R2.1.c : Reutilisation des terres lors des operations de decapage des terrains pour les aménagements d'espaces verts ; Mesures de reduction R2.1a et R1.1a : Eviter les mouvements de terres et les passages repetes et inconsideres des engins de travaux pouvant entrainer des modifications sur le ruissellement des eaux notamment au droit des ouvrages de gestion des eaux pluviales ; Logique de bassins versants a prendre en compte dans la conception des ouvrages hydrauliques du projet, assurer la transparence hydraulique du projet. La gestion des matériaux sera optimisee pour equilibre deblais-remblais ; Mesure d'evitement E3.2a : Le petitionnaire s'engage a proscrire l'utilisation des produits phytosanitaires nuisibles aux milieux aquatiques ; Mesure d'accompagnement A6.1a : Organisation administrative du chantier ; Mesure de reduction R2.1d : Dispositif preventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier ; Mesure R3.2a : Adaptation de la periode d'entretien des espaces enherbes et des haies/arbres ; Mesure R2.2o : Gestion ecologique des habitats du site ; Mesure R2.2c : Diminution des nuisances lumineuses pour la faune (ajuster l'orientation, l'intensite des luminaires) ; Mesure R2.2r : Plantation et semis d'especes vegetales locales ; Le nouveau batiment sera plus economique en energie et favorisera l'energie durable. L'aire de stationnement sera egalement reamenagee et permettra une augmentation des surfaces d'espaces verts sur la partie nord du site. Le projet accueillera un nombre beaucoup plus importants d'arbres, d'arbustes et de lineaire de haies qu'a l'actuel.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

existant fera l'objet d'une surveillance accrue et d'un plan de gestion de la pollution adapté. Le projet n'est donc pas de nature à porter atteinte à la biodiversité ou à engendrer des impacts supplémentaires sur la santé humaine ou l'environnement. Il n'entraîne aucune consommation de terres agricoles, de milieux naturels et n'impacte pas les activités humaines. Le projet permettra à l'ensemble des habitants du secteur de continuer de se rendre dans leur magasin Aldi et de profiter d'un commerce alimentaire nouvelle génération et accessible de manière sécurisée pour les déplacements piétons.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

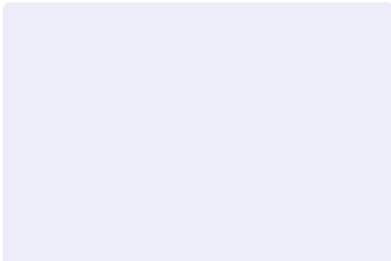
Nom Vanderbeeken

Prénom Telma

Qualité du signataire Chargee d'etudes ecologie et environnement chez

À Raimbeaucourt

Fait le 19-09-2025 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)